ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 681

présenté par M. Jacob

ARTICLE 12

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« du service de mise à disposition de véhicules pour un usage temporaire (« auto-partage »),

les mots:

« de l'auto-partage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amélioration rédactionnelle.